

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 04 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain ANGELI, 1^{er} Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 20/12/2018 (cf. PV carence séance du 18/12/18)

Etaient présents : Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Régine RIBES-RUSAFI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI (à compter du point 2) ; François SANTONI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI ; André ROCCHI ; Christian PAOLI ; Jean-François OTTOMANI.

Etaient absents : Maguy ROCCHI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ;

Nombre de
conseillers

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 12
Absents : 08
dont représentés : 1

Etaient représentés : Maguy ROCCHI était représentée par Alain ANGELI.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-18, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos à partir du point 10 « Création de postes permanents avancement de grade » puisque ces points concernent des agents de la Commune et des élus, des données nominatives seront donc communiquées lors des débats.

M. le 1^{er} Adjoint au Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 9 voix pour et 3 contre, qu'il se réunit à huis clos à partir du point 10 « Création de postes permanents avancement de grade ».

DEL040119-01

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 19.10.2018

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation du PV de la séance du 19 octobre 2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19.10.2018

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

L'Adjoint au Maire,

